

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR RECHERCHE ET INNOVATION

Livret de présentation
des dispositifs régionaux
2018



UNION EUROPÉENNE





LA RÉGION MISE SUR L'INTELLIGENCE



© E. Grimaud

Avec ses 7 universités, et 11 organismes de recherche, et plus de 20 grandes écoles, notre région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée est forte d'un potentiel exceptionnel en matière d'enseignement supérieur et de recherche. La Région relève le défi de l'égalité des chances et de l'intelligence comme force créatrice d'innovation et terreau du développement économique et social.

Notre objectif : permettre à tous les jeunes de notre territoire d'effectuer ici un cursus dans l'enseignement supérieur, mais aussi miser sur le capital humain et la recherche pour accélérer les processus d'innovation, au cœur de notre développement.

Fondée sur le double principe de l'excellence et de la proximité, nous lançons donc une politique d'ampleur repensée pour soutenir l'enseignement supérieur, le transfert technologique et la recherche.

Les 17 premiers dispositifs qui viennent mettre en œuvre le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation sur la période 2017-2021 sont d'ores et déjà opérationnels et seront prochainement complétés par de nouvelles actions. La Région soutient ainsi les formations, les projets de recherche, le transfert technologique aux entreprises et la diffusion de la science avec un budget annuel de plus de 100 M€.

« Soutenir la recherche et l'enseignement supérieur,
c'est préparer notre avenir »

Carole DELGA

Ancienne Ministre

Présidente de la Région

Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

SOMMAIRE

LE SCHÉMA RÉGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION p 6-7

LES CPER p 8-9

LES VILLES UNIVERSITAIRES D'ÉQUILIBRE p 10-11

LA STRATÉGIE RÉGIONALE DE L'INNOVATION p 12-13

LES DISPOSITIFS



SOUTENIR LES SITES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR D'OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

14-15

Accompagnement des formations d'enseignement supérieur
dans les villes universitaires d'équilibre p 16-17

Soutien à la promotion des Sections de Techniciens
Supérieurs (STS) sur les villes universitaires d'équilibre p 18-19

Accompagnement des projets pédagogiques innovants
des IUT de la région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée p 20-21



SOUTENIR LA RECHERCHE, LE RESSOURCEMENT SCIENTIFIQUE, L'INNOVATION

22-23



Appel à projets allocations doctorales p 24-25

Appel à projets Recherche et Société(s) p 26-27

Plateformes Régionales de Recherche et d'Innovation p 28-29

Soutien au Transfert Technologique de Proximité
(CRIT et Plateformes technologiques des lycées) p 30-31

Renforcement de Projets Européens de Recherche avec
les Entreprises (RePERE) p 32-33

REcherche et Valorisation Économique (REVE) p 34-35

Partenariat Impliquant les Laboratoires et les Entreprises (PILE-CIFRE) p 36-37

Prime aux Recherches Innovantes menées avec les Entreprises (PRIME) p 38-39

Soutien à la Maturation p 40-41



Groupement pour la Recherche Appliquée Innovante avec les Entreprises (GRAINE) p 42-43



PARTAGER LES SAVOIRS

44-45

Appel à projets Manifestations scientifiques p 46-47
Soutien à la fête de la science p 48-49



Appel à projets d'animation de la Culture Scientifique et Industrielle p 50-51

Soutien aux actions transverses du Pôle Territorial de Référence p 54-55



COMMENT DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE

54-55

Les fonds européens p 56-59
Les procédures de dépôts p 56-59

CALENDRIER ET CONTACTS


62-63

Calendrier p 64-65
Contacts p 66-67

LE SCHÉMA RÉGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Dans le cadre de sa Stratégie Régionale pour l'Emploi et la Croissance (SREC), l'Assemblée plénière du Conseil Régional a adopté le 2 février 2017 le **Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI)**. Ce schéma a vocation à s'articuler avec l'ensemble des autres schémas régionaux liés à l'enseignement supérieur ou à l'innovation, notamment le Contrat de Plan Régional des Formations et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP) et le Schéma Régional du Développement Économique, de l'Innovation et de l'Internationalisation (SRDEII).

Le SRESRI constitue le cadre politique de référence pour l'action de la nouvelle Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation pour la période 2017-2021. Il définit les orientations et les priorités en matière d'intervention de la Région et des autres collectivités territoriales dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, en cohérence avec les stratégies nationales de l'État.



Le SRESRI d'Occitanie se compose de 4 orientations stratégiques :

- **ORIENTATION STRATÉGIQUE 1 :**
Développer des sites d'enseignement supérieur et de recherche visibles et attractifs au niveau régional, national et international : une politique de site universitaire pour l'Occitanie
- **ORIENTATION STRATÉGIQUE 2 :**
Réduire les inégalités, favoriser la réussite et l'accès à l'emploi
- **ORIENTATION STRATÉGIQUE 3 :**
Placer les sciences au cœur de la société, et mobiliser pour la recherche et l'innovation
- **ORIENTATION STRATÉGIQUE 4 :**
Pilotage régional et contractualisation

Afin de mettre en œuvre ces stratégies, 17 dispositifs ont été votés en 2017. Ils permettront de renforcer l'écosystème de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée.

Le budget dédié au SRESRI, adopté par l'assemblée régionale, s'élève à **110 M€**. En 2017, **70M€ ont été affectés aux nouveaux dispositifs régionaux** (hors CPER et plan Campus) soit une hausse de presque 30% par rapport à l'année 2016, ce budget traduit la volonté de la Région de construire les emplois de demain en renforçant l'équité d'accès à l'enseignement supérieur et en stimulant la recherche, préalable à l'innovation, sous toutes ses formes et sur l'ensemble du territoire.

LES CONTRATS DE PLAN ÉTAT RÉGION (CPER) 2015/2020

En 2015, ont été signés les CPER des académies de Montpellier et de Toulouse. Un avenant à chaque CPER a été signé le 6 janvier 2017. Ils seront mis en œuvre en parallèle jusqu'en 2018 date à laquelle ils seront fusionnés en un seul CPER de la région Occitanie.

Dans le cadre des Contrats de Plan, l'État et les collectivités territoriales ont convenu de soutenir l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, avec pour objectifs de :

- **soutenir la compétitivité et l'attractivité des territoires par les équipements scientifiques, les plateformes technologiques, des démonstrateurs, des projets de recherche et d'innovation, l'introduction du numérique dans les formations, les plateformes pédagogiques et l'accompagnement des structures de transfert,**
- **offrir aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche des campus attractifs et fonctionnels par le développement des logements étudiants la rénovation des bâtiments universitaires en terme de performance et de sobriété énergétique, les connections entre campus,**
- **soutenir une politique de site dynamique par des projets structurants et économiquement soutenables.**

POUR L'ACADÉMIE DE MONTPELLIER

34 projets ont été inscrits au CPER et se déclinent en 70 opérations :

- 21 «équipements scientifiques»
- 14 «immobilier recherche»
- 3 «innovation»
- 2 «soutien aux structures»
- 30 «immobilier enseignement supérieur»
dont 15 pour les logements étudiants.

Ces projets sont financés par l'État (74,784 M€), la Région (74,784 M€), les organismes de recherche (9,993 M€), les Collectivités (37,252 M€) et les autres partenaires (23,353 M€) pour un montant total de 219,837 M€, dont 7,7 M€ sollicités au titre du FEDER.

POUR L'ACADÉMIE DE TOULOUSE

101 opérations ont été prévues :

- 55 pour le volet immobilier enseignement supérieur et recherche
- 32 pour les équipements scientifiques et 14 pour les logements étudiants,
- des opérations sont aussi prévues pour soutenir les acteurs du transfert de technologie.

Ces projets sont financés par l'État (98,8 M€), la Région (99,4 M€), d'autres partenaires (77,5 M€) pour un total de 275,7 M€ dont 15 M€ sollicités au titre du FEDER.

LES VILLES UNIVERSITAIRES D'ÉQUILIBRE

Le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation pour 2017-2021, adopté par l'Assemblée Plénière le 2 février 2017 est structuré autour de quatre objectifs stratégiques, et s'attachent principalement à favoriser un accès équitable à l'enseignement supérieur en Occitanie et à favoriser le ressourcement et le transfert de la recherche.

Dans ce cadre, sur un territoire marqué par de fortes disparités entre unités urbaines métropolitaines et territoires ruraux, les villes universitaires d'équilibre jouent un rôle primordial de démocratisation de l'enseignement supérieur et de réduction de la fracture territoriale.

Ainsi, la Région a été très attentive à ce rôle et a souhaité soutenir les initiatives portées par les villes universitaires d'équilibre dans le déploiement de l'offre de formation supérieure et l'implantation d'activités de recherche. Concrètement, cela se traduit par la bonification de taux d'intervention pour certains dispositifs ou des procédures spécifiques à ces territoires.



Les procédures concernées sont :

- accompagnement des formations d'enseignement supérieur des villes universitaires d'équilibre
- soutien à la promotion des Sections de techniciens Supérieurs (STS) des villes universitaires d'équilibre
- allocations de recherche doctorales : +20% si hors unité urbaine de Toulouse et Montpellier
- plateformes régionales de recherche et d'innovation : +10% si le projet est réalisé hors des unités urbaines de Toulouse et Montpellier
- PILE CIFRE : + 5 000 € si le projet est réalisé hors des métropoles de Toulouse et Montpellier
- PRIME : entre 5 et 10% supplémentaires si contractualisation avec des entreprises hors Métropole.

LA STRATÉGIE RÉGIONALE DE L'INNOVATION

Depuis 2007, chaque Région a mis en place une Stratégie Régionale de l'Innovation à la demande de la Commission européenne dans le cadre de la politique des fonds structurels. En 2014, est venu se rajouter ce que la Commission appelle la « spécialisation intelligente », qui consiste à focaliser une partie des fonds structurels sur des domaines précis, à fort potentiel ou en émergence. On parle alors de Stratégie Régionale de l'Innovation pour une Spécialisation Intelligente (SRI-SI), ou de « Smart Specialisation Strategy » (3S).

● LA STRATÉGIE DE SPÉCIALISATION INTELLIGENTE

L'Union européenne a souhaité que la programmation 2014-2020 fasse l'objet d'un ciblage particulier des opérations de recherche et d'innovation sur des secteurs de spécialisation intelligente. Ce ciblage doit avoir pour effet d'éviter le « saupoudrage » des crédits européens, et favoriser l'effet levier des fonds sur des thématiques pour lesquelles le territoire régional dispose d'une valeur ajoutée démontrée.

La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée est ainsi dotée de deux stratégies de spécialisation intelligente (ou S3), identifiant les secteurs cibles pour les territoires éligibles des Programmes Opérationnels. À partir de cette base 7 thématiques de S3 ont été consolidées à l'échelle de la nouvelle région.

THÉMATIQUES 3S OCCITANIE

Transition énergétique : du développement des ENR aux mutations industrielles

Systèmes intelligents et chaîne de la donnée numérique

Productions agro-alimentaires territorialisées et de la biomasse

Matériaux et procédés pour l'aéronautique et les industries de pointe

Médecine et santé du futur

Économie du littoral et de la mer

Petit et grand cycle de l'eau

THÉMATIQUES 3S LR

Programme Opérationnel LR : <http://www.3s-en-ir.com/>

THÉMATIQUES 3S MP

Programme Opérationnel MP-G : <http://www.midipyrenees.fr/Domaines-de-specialisation-intelligente>

Eau : grand et petit cycle de l'eau.

Biotechnologies industrielles pour la valorisation du carbone renouvelable

Transition industrielle et énergétique

Recherche translationnelle en oncologie et gérontologie

Thérapies innovantes et ciblées, interventions non médicamenteuses

Ingénierie cellulaire et médecine régénérative

Acquisition de données, traitement et visualisation de données numériques

Systèmes embarqués

Production et valorisations innovantes et durables des cultures méditerranéennes et tropicales

Couplage matériaux/procédés avancés pour l'aéronautique et diversification

Economie littorale

Innovation de la chaîne agroalimentaire territorialisée

Entrepreneuriat et innovation



SOUTENIR LES SITES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR D'OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

La Région souhaite contribuer à la réussite de tous les étudiants dans leurs parcours de formation. L'élévation générale du niveau de qualification est un enjeu majeur, notamment dans un contexte de crise économique.

L'objectif est d'orienter et d'accompagner les étudiants vers la réussite et de donner les mêmes chances de parcours à un jeune, quel que soit le lieu où il a effectué son enseignement secondaire et débuté son cursus supérieur.



formation



ACCOMPAGNEMENT DES NOUVELLES FORMATIONS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DES VILLES UNIVERSITAIRES D'ÉQUILIBRE

● OBJECTIFS

Ce dispositif vise à soutenir les établissements d'enseignement supérieur ouvrant des formations de niveau I à III sur les villes universitaires d'équilibre.

- Démocratiser l'accès à l'enseignement supérieur sur tout le territoire d'Occitanie
- Accompagner le développement des sites universitaires dans les villes universitaires d'équilibre
- Ancrer à l'échelon territorial l'offre de formation des établissements d'enseignement supérieur

● BÉNÉFICIAIRES

Universités et établissements publics ou privés d'enseignement supérieur proposant un diplôme reconnu par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, école d'ingénieur de statut public ou privé sous convention avec l'Etat, EPLE, EPLEFPA, établissement privé sous contrat avec l'Etat proposant un BTS, et centre de formation professionnelle et établissement d'enseignement supérieur privé sous convention avec l'Etat.

● CADRE D'INTERVENTION

Dispositif au fil de l'eau à appel à projets. Procédure non dématérialisée. Mesure expérimentale sur 2017/2018/2019.

● AIDES

Taux d'aides publiques maximum : 80%

| AIDE RÉGION | AIDE FSE |
|---|---|
| Taux maximum 50% de l'assiette éligible | Cofinancement possible sur l'académie de Toulouse (se référer au règlement du dispositif) |
| Aide minimum de 50 000 € Aide maximum de 350 000 € | |

● CRITÈRES

| ÉLIGIBILITÉ | Chef de projet implanté en Occitanie (si formation portée par plusieurs établissements) |
|--|--|
| | Cohérence avec les schémas régionaux et avec les projections d'effectifs d'étudiants |
| | Intégration dans la carte des formations d'enseignement supérieur |
| | Soutenabilité financière pluriannuelle (3 ans) |
| | Localisation sur des zones de catégories socio-professionnelles défavorisées supérieures à la moyenne métropolitaine et nationale |
| Intégration au plan quinquennal des établissements, avis favorable de moins de 6 mois du Conseil d'Administration de l'Université délivrant le diplôme et/ou avis préalable de la Commission des Titres d'Ingénieurs | |
| SÉLECTION | Mutualisation des moyens à l'échelle du site |
| | Analyse socio-économique étayant l'employabilité des diplômés, à l'échelon régional, national et international, en sortie de formation |
| | Soutien de la profession ou du secteur socio-économique lié à la formation |

Contacts

Pour les questions relatives au dispositif :

Académie de Toulouse :
Béatrice NOËL
beatrice.noel@laregion.fr
Tél. : 05 61 39 66 17

Académie de Montpellier :
Marie-Agnès LUGAZ
marie-agnes.lugaz@laregion.fr
Tél. : 04 67 22 78 60

Pour les questions relatives au cofinancement FSE du PO Midi-Pyrénées et Garonne :
Marie-Laurence GLEPIN
marie-laurence.glepin@laregion.fr
Tél. : 05 61 39 67 35



SOUTIEN À LA PROMOTION DES SECTIONS DE TECHNICIENS SUPÉRIEURS (STS) DES VILLES UNIVERSITAIRES D'ÉQUILIBRE

● OBJECTIFS

Ce dispositif vise à soutenir les établissements d'enseignement supérieur ouvrant des formations de niveau I à III sur les villes universitaires d'équilibre.

- Démocratiser l'accès à l'enseignement supérieur sur tout le territoire d'Occitanie
- Accompagner le développement des sites universitaires dans les villes universitaires d'équilibre
- Ancrer à l'échelon territorial l'offre de formation des établissements d'enseignement supérieur

● BÉNÉFICIAIRES

Universités et établissements publics ou privés d'enseignement supérieur proposant un diplôme reconnu par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, école d'ingénieur de statut public ou privé sous convention avec l'Etat, EPLE, EPLEFPA, établissement privé sous contrat avec l'Etat proposant un BTS, et centre de formation professionnelle et établissement d'enseignement supérieur privé sous convention avec l'Etat.

● CADRE D'INTERVENTION

Dispositif au fil de l'eau. Procédure non dématérialisée. Mesure expérimentale sur 2017/2018/2019.

● AIDES

AIDE RÉGION

Aide forfaitaire de 600 €

● CRITÈRES

ÉLIGIBILITÉ

Dépôt d'un dossier complet au plus tard en début d'année universitaire et au moins 3 mois avant le(s) salon(s) comprenant un budget détaillé et l'inscription au salon.

Les établissements implantés sur l'unité urbaine de Toulouse ou Montpellier ne sont pas éligibles à ce dispositif.

Contacts

Pour les questions relatives au dispositif :

Marie-Agnès LUGAZ
marie-agnes.lugaz@laregion.fr
Tél. : 04 67 22 78 60



ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS PÉDAGOGIQUES INNOVANTS DES IUT DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

● OBJECTIFS

La Région souhaite accompagner des projets pédagogiques innovants des IUT, s'appuyant notamment sur les technologies du numérique pour renforcer la réussite des étudiants et leur insertion professionnelle. Il s'agit d'améliorer la visibilité, l'attractivité et la cohérence des formations de la voie technologique, d'amplifier les partenariats entreprise / IUT et de favoriser le transfert technologique. Ce soutien permettra de renforcer l'ancrage des IUT sur les villes universitaires d'équilibre (hors unités urbaines de Toulouse ou Montpellier) et de contribuer au rayonnement des IUT de l'Occitanie

● BÉNÉFICIAIRES

IUT des académies de Toulouse et Montpellier et leurs tutelles de rattachement sur le territoire

● CADRE D'INTERVENTION

Fil de l'eau. Procédure non dématérialisée.
Mesure expérimentale sur 2017 / 2018 / 2019.

● AIDES

Taux d'aides publiques maximum : 80%

AIDE RÉGION

Taux maximum : 50% de l'assiette éligible
Aide minimum de 25 000 €
Aide maximum de 200 000 € par projet
d'une durée maximum de 2 ans

● CRITÈRES

| | |
|-------------|---|
| ÉLIGIBILITÉ | Projet porté par un IUT de la région Occitanie et son Université de rattachement. |
| | Avis préalable du Conseil d'Administration de l'Université de rattachement, du Conseil d'Administration de l'IUT et avis consultatif de l'ARIUT. |
| | Soutien de la profession ou du secteur socio-économique en relation avec le projet. |
| | Intégration cohérente du projet dans le cadre de la stratégie pédagogique de la tutelle de rattachement et au sein de l'IUT (ce critère sera particulièrement important pour les villes universitaires d'équilibre). |
| | Maquette financière pluriannuelle (3 ans) attestant du caractère incitatif de l'aide et de la pérennisation des postes. |
| SÉLECTION | Priorité donnée aux projets développés dans des villes universitaires d'équilibre, afin de renforcer l'attractivité pour les bacheliers de la voie technologique et leur permettre de poursuivre des études supérieures en IUT. |
| | Tous les projets éligibles peuvent ne pas être retenus en fonction du budget de la Région. |

Contact

Pour les questions relatives au dispositif :

Béatrice NOËL
beatrice.noel@laregion.fr
Tél. : 05 61 39 66 17





SOUTENIR LA RECHERCHE, LE RESSOURCEMENT SCIENTIFIQUE, L'INNOVATION, ...

Dans une société où la compétition économique est désormais internationale, l'emploi et la croissance sont fortement corrélés à la recherche et l'innovation technologique. Augmenter l'efficacité des retombées de la recherche publique régionale et nationale est au centre d'une stratégie en faveur de la croissance et de l'innovation. L'Occitanie dispose d'atouts, de domaines d'excellence, pour s'engager dans l'économie de la connaissance et de l'innovation.

La Région, consciente de ce potentiel de recherche, souhaite renforcer l'appropriation par la société des résultats de ces recherches. Il existe un lien direct entre l'accroissement de connaissance, l'innovation et le changement économique et social d'un territoire. Ainsi, le transfert des connaissances à la société civile et économique est une réelle plus-value pour le développement.

La Région entend faire de la science le levier du changement social et des politiques publiques. En appuyant l'activité de recherche, en encourageant les transferts de technologies, en dynamisant la vulgarisation de la science auprès d'un large public, elle souhaite faciliter la circulation de connaissances scientifiques, facteur clé du dynamisme économique, social et culturel d'un territoire.



recherche



innovation

ALLOCATIONS DE RECHERCHE DOCTORALES

● OBJECTIFS

La Région Occitanie soutient le développement du potentiel de recherche qui est un moteur de l'économie de l'innovation à l'échelle de la région.

Or, une recherche d'excellence repose notamment sur la capacité des équipes à disposer et à mobiliser des compétences scientifiques de haut niveau, et en particulier, par le recrutement de doctorants. Ces futurs jeunes docteurs constitueront le vivier de compétences scientifiques, tant pour assurer le renouvellement des chercheurs et enseignants-chercheurs, que pour impulser la création d'entreprises innovantes.

- Soutenir le développement du potentiel de recherche, moteur de l'écosystème de l'innovation
- Mobiliser des compétences scientifiques de haut niveau par le recrutement de doctorants
- Assurer le renouvellement des chercheurs et enseignants-chercheurs
- Favoriser le transfert technologique et impulser la création d'entreprises innovantes.

● BÉNÉFICIAIRES

Établissements publics ou privés chargés de mission de service public d'enseignement supérieur et/ou de recherche situés en région.

● CADRE D'INTERVENTION

Appel à projets annuel ouvert l'année précédant le recrutement des doctorants. Procédure dématérialisée.

Contacts

Pour les questions relatives au dispositif :

Frédérique
TUDORET-PUECH
frederique.tudoret-puech@laregion.fr
Tél. : 04 67 22 94 78

Gestionnaires :
Académie de Montpellier :
Patricia FERNANDEZ
patricia.fernandez@laregion.fr
Tél. : 04 67 22 68 66

Académie de Toulouse :
Stéphanie BIROL
stephanie.birol@laregion.fr
Tél. : 05 61 33 57 17

Pour les questions relatives au cofinancement FEDER :
Julie ESTAL
julie.estal@laregion.fr
Tél. : 04 67 22 93 48

• AIDES

| AIDE RÉGION | AIDE FEDER |
|---|---|
| Taux maximum : 50% de l'assiette éligible (+10% si frais environnés pris en charge, + 20% si hors unité urbaine de Toulouse et de Montpellier) Assiette éligible plafonnée à 92 200 € pour 36 mois | Possibilité de cofinancement pour l'académie de Montpellier (se référer au règlement du dispositif) |

• CRITÈRES

| | |
|-------------|---|
| ÉLIGIBILITÉ | Réalisation d'une thèse de 3 ans dans une unité de recherche et une école doctorale régionales. |
| | Cofinancements acquis à la date des comités d'interclassement des dossiers. |
| SÉLECTION | Validation par la tutelle de l'unité du périmètre scientifique du projet. |
| | Recherche appliquée : projets s'intégrant à l'écosystème d'innovation des filières industrielles régionales et/ou répondant à des besoins de PME/PMI partenaires et/ou présentant un niveau de TRL supérieur ou égal à 3. |
| | Recherche impliquée : projets en lien avec les domaines de spécialisation intelligente (S3) et/ou portés à l'échelle inter-académique et/ou positionnés sur des villes universitaires d'équilibre. |
| | Interclassement par les établissements de recherche de tutelles et/ou avis des conseils scientifiques. |
| | Projets de nature pluridisciplinaire ou transdisciplinaire. |

APPEL À PROJETS RECHERCHE ET SOCIÉTÉ(S)

● OBJECTIFS

La Région souhaite soutenir la recherche en collaboration sur tous les domaines thématiques depuis l'évaluation «sociétale» d'une innovation jusqu'à la mise en œuvre de programmes par un consortium réunissant des laboratoires publics d'Occitanie et au moins une entreprise. Ce dispositif comporte 2 volets :

- **Volet 1 « sciences et société »** : Il s'agira de projets de recherche associant deux laboratoires d'Occitanie dont un en Sciences Humaines et Sociales.
- **Volet 2 « R&D »** : Il s'agira de projets de recherche associant laboratoire(s) et entreprise(s):
 - 2a** - Le partenariat regroupe un laboratoire d'Occitanie et une entreprise
 - 2b** - Le partenariat regroupe au minimum deux laboratoires d'Occitanie et une entreprise ou plus.

● BÉNÉFICIAIRES

Organismes de recherche et établissements d'enseignement supérieur et de recherche d'Occitanie.

● CADRE D'INTERVENTION

Appel à projets annuel en 2 phases (Déclaration d'intention puis dossier complet). Procédure dématérialisée.

● AIDES

| | AIDE RÉGION (Taux maximum) | AIDE FEDER (Taux maximum) |
|--|---|--|
| Volet 1 Sciences et société | 30% | |
| Volet 2 R&D - 2a | 30% | Possibilité de cofinancement (se référer au règlement du dispositif) |
| Volet 2 R&D - 2b | 30% +10 % si un des laboratoires partena- naires est un laboratoire SHS +10 % si les deux laboratoires partenaires sont localisés dans deux académies différentes d'Occitanie (Montpellier et Toulouse) | |

● CRITÈRES

| | |
|--------------------|--|
| ÉLIGIBILITÉ | Critères communs : Cofinancement acquis ; Avis conforme de l'établissement public tutelle (conseil scientifique, comité national des EPST,...) - Volet 1 : Projet de 12 à 24 mois maximum ; Le partenariat devra inclure un laboratoire de recherche en SHS ; Le projet apportera une réponse à un enjeu sociétal - Volet 2 : Projet de 1 à 3 ans maximum 2a Le consortium regroupe un laboratoire d'Occitanie et une entreprise : cofinancement entreprise minimal de 20% si PME d'Occitanie; de 40% si autre ; 2b Le consortium regroupe au minimum deux laboratoires d'Occitanie et une entreprise ou plus : cofinancement entreprise de 5% minimum si éligible des dépenses des laboratoires |
| | Evaluation de la qualité/réalité de la collaboration. |
| SÉLECTION | Perspectives de valorisation des résultats du projet par chacun des partenaires. |
| | Adéquation aux domaines de S3 de la Région Occitanie. |
| | Pérennité de l'équipe projet au-delà de la période financée par la Région. |
| | Perspectives de partenariats à l'issue du projet. |
| | Pertinence du caractère interdisciplinaire. |

Contacts

Pour les questions relatives au dispositif :

Académie de Toulouse
Amélie RUSSO
amelie.russo@laregion.fr
Tél. : 05 61 33 53 95

Académie de Montpellier :
Yolande Barrenechea
yolande.barrenechea@laregion.fr
Tél. : 05 67 22 80 43

Pour les questions relatives au cofinancement FEDER :
- Programme Opérationnel MP-G :
Marie-Laurence GLEPIN
marie-laurence.glepin@laregion.fr
Tél. : 05 61 39 67 35

Programme Opérationnel LR :
Gaëlle HERCHIN
gaëlle.herchin@laregion.fr
Tél. : 04 67 22 94 18

PLATEFORMES RÉGIONALES DE RECHERCHE ET D'INNOVATION

● OBJECTIFS

Les plateformes régionales de recherche et d'innovation publiques implantées en Occitanie constituent un élément de compétitivité et d'attractivité des territoires dans l'écosystème de l'innovation.

Ce dispositif a pour objectifs :

- d'accroître les programmes de R&D entre entreprises et plateformes de recherche
- de permettre aux PME et ETI régionales d'accéder aux plateformes des établissements de recherche
- de lever des verrous technologiques & faciliter le transfert technologique.

● BÉNÉFICIAIRES

Organismes de recherche et établissements d'enseignement supérieur et de recherche d'Occitanie.

● CADRE D'INTERVENTION

Fil de l'eau en 2 phases (déclaration d'intention puis dossier complet). Procédure non dématérialisée.

Contacts

Pour les questions relatives au dispositif :

Académie de Montpellier :
Mireille-Ange Pistre
mireille-ange.pistre
@laregion.fr
Tél. : 04 67 22 80 60

Académie de Toulouse :
Benoît Mingam
benoit.mingam@laregion.fr
Tél. : 05 61 33 53 72

Pour les questions relatives au cofinancement FEDER :
- Programme Opérationnel MP-G :
Marie-Laurence GLEPIN
marie-laurence.glepin
@laregion.fr
Tél. : 05 61 39 67 35

Programme Opérationnel LR :
Gaëlle HERCHIN
gaëlle.herchin@laregion.fr
Tél. : 04 67 22 94 18

• AIDES

Taux d'aides publiques maximum : 80%
autofinancement : 20% minimum, minoré en cas d'obtention de financements privés sur le projet.

| AIDE RÉGION | AIDE FEDER |
|------------------|--|
| Taux maximum 50% | Possibilité de cofinancement, majoré pour les projets réalisés sur un site d'une ville universitaire d'équilibre (se référer au règlement du dispositif) |

• CRITÈRES

| ÉLIGIBILITÉ | Projet correspondant à un programme de R&D en collaboration public privé. Engagement financier des entreprises (réalité de la demande). Projet de 1 à 3 ans. |
|-------------|--|
| SÉLECTION | Le projet relève prioritairement d'un domaine de spécialisation intelligente de la Région Occitanie. Gouvernance, mode de gestion explicite et transparent des plateformes. Ouverture des nouveaux équipements aux entreprises. Intégration du projet aux réseaux régionaux et/ou nationaux de plateformes. Lien entre les partenaires (accord de consortium, de collaboration, contrat de recherche,...). Analyse de la gestion et des modalités d'exploitation des résultats, impact pour la région. Antériorité d'une culture de l'innovation public/privé. |

SOUTIEN AU TRANSFERT TECHNOLOGIQUE DE PROXIMITÉ

● OBJECTIFS

Ce dispositif permet d'encourager les C.R.I.T.T.¹ et P.F.T.² régionales à conduire chaque année des actions de ressourcement, c'est à dire le maintien d'une certaine avance technologique de nature à créer un avantage économique pour les entreprises bénéficiant d'un transfert de savoir-faire, ainsi que des actions de diffusion technologique (collectives) entretenant la culture de l'innovation auprès des TPE et PME de la région. À ce titre, le dispositif concourra à sensibiliser les PME à l'innovation, en s'appuyant notamment sur les compétences académiques réparties sur l'ensemble du territoire.

● BÉNÉFICIAIRES

- Les C.R.I.T.T. de statuts privés, ayant reçu de l'État une labellisation C.D.T.³ ou C.R.T.⁴,
- Les établissements d'enseignement supérieur hébergeant un C.R.I.T.T. labellisé C.D.T. ou C.R.T.,
- Les établissements d'enseignement hébergeant une P.F.T. labellisée par l'État,
- Les structures en voie de labellisation P.F.T.

● CADRE D'INTERVENTION

Appel à projet annuel, co-piloté et co-financé avec l'État (DRRT) dans le cadre du CPER. Procédure non dématérialisée.

Contacts

Pour les questions relatives
au dispositif :

Académie de Toulouse :
Xavier TOUSSAINT
xavier.toussaint@laregion.fr
Tél. : 05 61 33 51 37

Académie de Montpellier :
Caroline POURREAU
caroline.pourreau
@laregion.fr
Tél. : 04 34 35 77 38

• AIDES

Subvention proportionnelle, dans la limite de 100% des dépenses éligibles nécessaires à la mise en œuvre des actions retenues.

• CRITÈRES

| | |
|--------------------|--|
| ÉLIGIBILITÉ | Seules les actions collectives sont éligibles au titre de la diffusion technologique. |
| | Le projet d'acquisition de savoir doit coïncider avec les domaines d'excellence de la structure. |
| SÉLECTION | Les projets seront appréciés à travers le dynamisme de la structure (nombre de nouveaux contacts industriels, nombre de manifestations organisées, évolution de l'activité contractuelle, etc.). |

¹C.R.I.T.T. : centre régional d'innovation et de transfert de technologie

²P.F.T. : plate-forme technologique

³C.D.T. : cellules de diffusion technologique

⁴C.R.T. : centre de ressources technologiques

RENFORCEMENT DE PROJETS EUROPÉENS DE RECHERCHE AVEC LES ENTREPRISES (REPERE)

● OBJECTIFS

La Région souhaite inciter les laboratoires à candidater aux programmes européens de R&D H2020 qui sont reconnus d'excellence et extrêmement sélectifs. Leur obtention, au-delà des financements accordés par la Commission européenne et des résultats qu'ils permettront d'atteindre, donnent une excellente visibilité internationale aux équipes de recherche impliquées.

- Augmenter la participation des PME régionales aux projets européens
- Inciter les chercheurs-coordonnateurs ou partenaires de Programmes Collaboratifs Européens à répondre aux appels d'offre en intégrant des TPE/PME dans le consortium de recherche
- Rendre visible au niveau international l'écosystème régional de recherche, d'innovation et de transfert
- Permettre au laboratoire de développer des travaux de recherche complémentaires, et de rester compétitif et attractif, tant pour les entreprises régionales qu'europpéennes
- Accompagner à l'international les PME régionales.

● BÉNÉFICIAIRES

Organismes de recherche, établissements publics d'enseignement supérieur et/ou de recherche.

● CADRE D'INTERVENTION

Fil de l'eau. Procédure non dématérialisée.

Contacts

Pour les questions relatives au dispositif :

Académie de Toulouse :
Xavier TOUSSAINT
xavier.toussaint@laregion.fr
Tél. : 05 61 33 51 37

Académie de Montpellier :
Caroline POURREAU
caroline.pourreau@laregion.fr
Tél. : 04 34 35 77 38

• AIDES

Aide aux chercheurs participant à un projet européen H2020 impliquant au moins une PME, selon les modalités ci-dessous.

| AIDE RÉGION | | |
|--------------------------|-------------------|---------------|
| Projet H2020 | Non coordonnateur | Coordonnateur |
| 2 PME régionales ou plus | 65 000 € | 80 000 € |
| 1 PME régionale | 45 000 € | 70 000 € |
| PME européenne | - | 50 000 € |

• CRITÈRES

| | |
|--------------------|--|
| ÉLIGIBILITÉ | Le laboratoire doit être lauréat d'un appel à projets européen au titre de l'année N-1 : soit en tant que partenaire, dans ce cas le consortium doit obligatoirement inclure au moins une entreprise régionale, soit en tant que coordonnateur, dans ce cas le consortium peut inclure une entreprise régionale ou européenne. Le laboratoire doit proposer un projet de recherche non financé par ailleurs. |
| SÉLECTION | Réalisée en amont par les experts internationaux de la Commission Européenne. |
| | Dans la limite du budget alloué par la Région. |

RECHERCHE ET VALORISATION ÉCONOMIQUE (REVE)

● OBJECTIFS

La Région souhaite développer l'utilisation des savoirs et compétences pré-existants au sein d'un laboratoire de recherche publique pour répondre, dans les meilleurs délais, à une problématique relevant d'un domaine en amont de la RDI posée par un acteur socio-économique qui n'a pas les moyens de porter ce projet pour des raisons financières. Cet acteur socio-économique peut être une entreprise isolée (PME, PMI, TPE, association professionnelle, groupement d'entreprises, acteurs socio-économiques associatifs...etc.).

Suite à une sollicitation écrite d'un acteur socio-économique, le laboratoire mènera l'investigation avec ses compétences internes pour apporter dans l'année qui suit les premiers éléments de réponses au problème posé.

Le travail devra permettre de passer d'un TRL 3 (preuve analytique ou expérimentale des principales fonctions et/ou caractéristiques du concept) à un TRL5 (validation de composants et/ou de maquettes en environnement représentatif).

● BÉNÉFICIAIRES

Etablissements publics d'enseignement supérieur et/ou de recherche de la région

● CADRE D'INTERVENTION

Fil de l'eau

Procédure non dématérialisée

Contacts

Pour les questions relatives
au dispositif :

Académie de Toulouse :
Xavier TOUSSAINT
xavier.toussaint@laregion.fr
Tél. : 05 61 33 51 37

Académie de Montpellier :
Arnaud-Yves GOUCHAM
arnaud-yves.goucham@
laregion.fr
Tél. : 04 67 22 81 32

• AIDES

AIDE RÉGION

Taux maximum de 100% de l'assiette éligible dans la limite du montant des coûts marginaux et du plafond d'aide (150 K€)

• CRITÈRES

| | |
|-------------|---|
| ÉLIGIBILITÉ | Implication d'un laboratoire de recherche d'Occitanie (si plusieurs laboratoires alors conventionnement avec un laboratoire chef de file) |
| | Présentation d'une prescription écrite d'au moins un acteur socio-économique (entreprises, groupement d'entreprises...) |
| | Détention de la propriété intellectuelle par le laboratoire de recherche |
| SÉLECTION | Projet qui répond à la demande de plusieurs industriels ou acteurs socio-économiques d'Occitanie |
| | Projet proposant la structuration d'une offre pluridisciplinaire répondant aux besoins d'acteurs socio-économiques ou qui peut permettre aux entreprises de développer une nouvelle dynamique stratégique d'innovation. |

PARTENARIAT IMPLIQUANT LES LABORATOIRES ET LES ENTREPRISES (PILE-CIFRE)

● OBJECTIFS

Le dispositif PILE-CIFRE a pour ambition d'inciter les laboratoires à promouvoir auprès de leurs partenaires industriels la signature de convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE), subventionnées par l'État (ANRT), dont les bénéfices sont aujourd'hui démontrés en matière de création de valeur économique et d'emploi. À ce titre, le dispositif contribuera notamment à accélérer l'insertion des docteurs dans les entreprises.

● BÉNÉFICIAIRES

- Établissements et organismes publics d'enseignement supérieur et/ou de recherche de la région
- Établissements privés d'enseignement supérieur et/ou de recherche ayant mission de service public.

● CADRE D'INTERVENTION

Deux campagnes de recensement par an. Procédure non dématérialisée.

Contacts

Pour les questions relatives
au dispositif :

Académie de Toulouse :
Xavier TOUSSAINT
xavier.toussaint@laregion.fr
Tél. : 05 61 33 51 37

Académie de Montpellier :
Caroline POURREAU
caroline.pourreau
@laregion.fr
Tél. : 04 34 35 77 38

• AIDES

AIDE RÉGION

Aide de 5 000 € si le laboratoire encadre une thèse CIFRE avec une PME régionale.

Une aide supplémentaire de 5 000 € peut être attribuée pour une CIFRE réalisée en partenariat avec une PME régionale située en dehors des deux métropoles.

• CRITÈRES

| | |
|--------------------|---|
| ÉLIGIBILITÉ | <p>Le contrat ANRT-CIFRE auquel est adossé le projet doit avoir été signé l'année N-1 précédant le dépôt, entre une entreprise régionale et le laboratoire de recherche régional de rattachement du doctorant.</p> <p>Le bénéficiaire doit présenter un projet de ressourcement scientifique, non financé par ailleurs, et les moyens nécessaires à sa mise en place.</p> |
| SÉLECTION | <p>Dans la limite du budget alloué par la Région.</p> |



PRIME AUX RECHERCHES INNOVANTES MENÉES AVEC LES ENTREPRISES (PRIME)

● OBJECTIFS

Cette aide régionale constitue une «prime d'encouragement» accordée aux établissements publics d'enseignement supérieur et/ou de recherche ayant démontré leur implication dans la R&D contractuelle avec des entreprises de la région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et ayant le projet de développer de nouveaux partenariats industriels.

Le dispositif PRIME permet donc de :

- encourager les partenariats publics/privés de recherche non financés par ailleurs,
- augmenter la réactivité des établissements de recherche à l'égard des problématiques industrielles,
- développer l'attractivité du territoire régional en faisant connaître les offres scientifiques et techniques des laboratoires publics de recherche,
- contribuer au rayonnement des établissements et organismes publics d'enseignement supérieur et de recherche auprès des entreprises de la région
- renforcer la compétitivité des entreprises régionales par le soutien à l'innovation et au transfert.

● BÉNÉFICIAIRES

Organismes de recherche, établissements de recherche, établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche de la région.

● CADRE D'INTERVENTION

Conventionnement annuel avec les tutelles. Création d'un comité de gouvernance et de gestion des aides PRIMES.

Contacts

Pour les questions relatives au dispositif :

Académie de Toulouse :
Xavier TOUSSAINT
xavier.toussaint@laregion.fr
Tél. : 05 61 33 51 37

Académie de Montpellier :
Caroline POURREAU
caroline.pourreau@laregion.fr
Tél. : 04 34 35 77 38

• AIDES

Le calcul de la subvention est basé sur le montant des contrats industriels signés au titre de l'année N-1, et est fondé sur un taux d'intervention variable entre 10 et 20% encourageant particulièrement la contractualisation avec les PME-TPE ou avec les entreprises hors des métropoles.

| AIDE RÉGION | | |
|--|-----------|----------------|
| Taux maximum selon les contrats de recherche contractuelle signés : | | |
| | Métropole | Hors Métropole |
| PME/ PMI et TPE | 15% | 20% |
| ETI | 10% | 15% |
| Grandes entre- prises | | 10% |

• CRITÈRES

| | |
|-------------|---|
| ÉLIGIBILITÉ | Contrats signés entre les bénéficiaires éligibles et les entreprises de la région Occitanie sur l'année N-1, conclus à titre onéreux. |
| | Se référer au règlement du dispositif pour plus de détails. |
| SÉLECTION | Dans la limite du budget alloué par la Région |



SOUTIEN À LA MATURATION

● OBJECTIFS

La Région a choisi de soutenir les différentes étapes d'un processus qui permet d'amener des résultats de la recherche des laboratoires à un stade de développement suffisamment avancé pour permettre leur transfert vers l'industrie ou la création d'entreprises.

Ce dispositif a pour ambition de :

- accélérer la « maturation » des résultats issus de la recherche publique,
- favoriser les transferts technologiques vers l'industrie ou la création d'entreprises, sur le territoire régional.
- amener les savoirs universitaires à un niveau de maturation suffisant pour aller dans un processus d'innovation industrielle.
- valoriser les connaissances régionales par la création de brevets, de licences ou d'entreprises.

● BÉNÉFICIAIRES

Organismes de recherche, établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche, SATT.

● CADRE D'INTERVENTION

Volet **Pré-Maturation en laboratoire** : Appel à projets régional. Procédure dématérialisée.

Volet **Maturation** : au fil de l'eau, en coordination avec les SATT régionales. Procédure non dématérialisée.

Contacts

Pour les questions relatives au dispositif :

Académie de Toulouse :
Sophie GRIVEL
sophie.grivel@laregion.fr
Tél. : 05 61 39 65 63

Académie de Montpellier :
Sophie MARCHAL-
VICTORIN
sophie.marchal@laregion.fr
Tél. : 04 67 22 98 76

Pour les questions relatives au cofinancement FEDER :
- Programme Opérationnel LR :
Gaëlle HERCHIN
gaelle.herchin@laregion.fr
Tél. : 04 67 22 94 18

- Programme Opérationnel MP-G : Julien BOUDET
julien.boudet@laregion.fr
Tél. : 05 61 33 57 37

• AIDES

Maturation : Taux d'aides publiques maximum entre 35% et 60% de l'assiette éligible (selon encadrement européen SA.40391 et typologie de la recherche) +15% dans le cas d'une collaboration effective avec une entreprise

| | AIDE RÉGION | AIDE FEDER |
|--------------------------------------|---|--|
| Pré-Maturation en laboratoire | Taux maximum 60% du coût complet, dans la limite des coûts marginaux de l'opération | |
| Maturation | 50% de l'aide publique | Possibilité de cofinancement (se référer au règlement du dispositif) |

• CRITÈRES

| | |
|--------------------|---|
| ÉLIGIBILITÉ | Pré-Maturation en laboratoire : les projets doivent reposer sur des résultats expérimentaux existants et indiscutables. Les perspectives d'applications futures doivent être libres de droit. Lien avec les thématiques de spécialisation intelligente de la Région. |
| | Maturation : le projet doit être valorisé sur le territoire et validé par le Conseil d'administration d'une SATT. |
| SÉLECTION | Pré-Maturation en laboratoire : sélection des projets par un comité d'experts régional prenant en compte les aspects technologie, développement requis, livrables, porteur, applications potentielles. |
| | Maturation : les projets doivent être valorisés sur le territoire et validés en CA par les SATT AxLR et TTT. |



GRUPEMENT POUR LA RECHERCHE APPLIQUÉE INNOVANTE AVEC LES ENTREPRISES (GRAINE)

● OBJECTIFS

L'objectif de ce dispositif est de fédérer les laboratoires de recherche et les entreprises autour d'une technologie et/ou d'une problématique industrielle en intégrant la recherche et la formation. Ces « Groupements de recherches » permettront de faire émerger des partenariats d'innovation stratégiques pérennes dans les domaines identifiés de la 3S, en s'appuyant sur des collaborations publiques-privées. Ce dispositif permettra de structurer et/ou renforcer les écosystèmes (existants ou émergents) innovants autour d'acteurs économiques et de laboratoires de recherche ; d'augmenter le financement privé de la R&D en région et de former les étudiants à travers des projets d'entreprises. Les projets bénéficiant déjà d'un financement public européen, national ou régional ne sont pas éligibles.

● BÉNÉFICIAIRES

Organismes de recherche et établissements d'enseignement supérieur et de recherche d'Occitanie.

● CADRE D'INTERVENTION

Appel à projets annuel. Procédure non dématérialisée.

● **AIDES**

Assiette minimale : 100 000 € par projet

Le taux d'aide publique maximum est plafonné à :

| LES FINANCEMENTS | | |
|---|--------------|----------------------|
| | Pour une PME | Pour un grand groupe |
| Apports des entreprises | 25% | 50% |
| Cofinancement Public Maximum (Possibilité de cofinancement FEDER) | 75% | 50% |

L'aide publique sera comprise entre 50 000 € min. et 500 000 € max.

● **CRITÈRES**

| | |
|--------------------|--|
| ÉLIGIBILITÉ | Le projet doit concerner une collaboration effective entre a minima deux partenaires régionaux : une entreprise et un établissement d'enseignement supérieur et/ou de recherche. Sont inéligibles les projets de recherche pour lesquels l'entreprise détient 100% de la PI générée. |
| | Le projet doit s'inscrire dans un objectif opérationnel de la SRI-SI. |
| | La contribution industrielle aux dépenses éligibles doit respecter les pourcentages décrits. |
| SÉLECTION | Le projet doit relever d'activités de recherche industrielle ou de développement expérimental. |
| | Nombre d'entreprises partenaires. |
| | Engagement financier des partenaires privés sur le projet. |
| | Qualité scientifique et technologique du projet. |
| | Pertinence économique ; Perspectives d'applications industrielles/marchés. |

Contacts

Pour les questions relatives au dispositif :

Académie de Toulouse :
Xavier TOUSSAINT
xavier.toussaint@laregion.fr
Tél. : 05 61 33 51 37

Académie de Montpellier :
Sophie MARCHAL-
VICTORIN
sophie.marchal@laregion.fr
Tél. : 04 67 22 98 76

Pour les questions relatives au cofinancement FEDER :
- Programme Opérationnel LR :
Gaëlle HERCHIN
gaelle.herchin@laregion.fr
Tél. : 04 67 22 94 18

- Programme Opérationnel MP-G : Julien BOUDET
julien.boudet@laregion.fr
Tél. : 05 61 33 57 37



PARTAGER LES SAVOIRS

La Région entend multiplier les liens entre les sciences et les citoyens. Si dans un premier temps, il s'agit de transférer les résultats de la recherche vers la société en général, de partager les connaissances, il s'agit également de développer une société apprenante en disséminant la méthodologie scientifique. Dans l'objectif d'irriguer une culture scientifique, technique et industrielle dans toutes les composantes de la population, l'accent sera mis sur les occasions de rencontres entre monde scientifique et monde lycéen, étudiant, économique, associatif, sur l'ensemble du territoire.



*Manifestations
scientifiques*



*fête de la
science*



*Diffusion de la culture
scientifique*



SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES

● OBJECTIFS

La Région Occitanie souhaite favoriser l'organisation sur le territoire de manifestations nationales et internationales (congrès, colloque, symposium, conférence) à vocation scientifique pour :

- Accroître le rayonnement scientifique de la recherche régionale,
- Favoriser les échanges entre chercheurs, stimuler et valoriser les avancées scientifiques grâce à la présentation de travaux innovants et accompagner leur diffusion dans la société.

● BÉNÉFICIAIRES

Organismes de recherche et établissements d'enseignement supérieur et de recherche d'Occitanie, associations.

● CADRE D'INTERVENTION

Appel à projets annuel (N-1) dématérialisé.

Contact

Pour les questions relatives
au dispositif :

Marie-Agnès LUGAZ
marie-agnes.lugaz
@laregion.fr
Tél. : 04 67 22 78 60

Grégory DIACONO
gregory.diacono@laregion.fr
Tél. : 04 67 22 94 51

• AIDES

AIDE RÉGION

Taux d'aide maximum : 25% de l'assiette éligible
(subvention proportionnelle)

Aide plafonnée en fonction du nombre de
participants :

- 3 000 € (manifestations inférieures à 200
participants)

- 7 500 € (manifestations entre 201 et 500
participants)

- 20 000 € (manifestations supérieures à 501
participants)

• CRITÈRES

ÉLIGIBILITÉ

Manifestation à caractère scientifique
organisée en Occitanie, prévoyant un minimum
de 100 participants, avec la participation
effective de chercheurs régionaux et présentant
un avis motivé d'un établissement public de
recherche régional (Université, Grande Ecole,
organisme de recherche, COMUE, Pôle de
recherche et de formation,...).

SÉLECTION

Qualité scientifique des manifestations,
rayonnement international (participants
internationaux), liens avec les partenaires
socio-économiques, présence de jeunes
chercheurs dans le comité d'organisation, lien
aux domaines de spécialités 3S/SRI-SI en
Occitanie, projet inter-académique,
manifestations se déroulant dans des villes
universitaires d'équilibre.



SOUTIEN À LA FÊTE DE LA SCIENCE

● OBJECTIFS :

La Région Occitanie soutient l'organisation de la Fête de la science, chaque année, qui est destinée à maintenir et développer la Culture Scientifique Technique et Industrielle (CSTI) auprès d'un large public. **Cette procédure vise à soutenir l'implantation de villages des sciences dans chaque département de la région.** La Fête de la science est un foisonnement d'animations, d'expositions, de débats et d'initiatives scientifiques gratuites, inventives et ludiques, pour tous les publics et tous les âges. Tous les domaines scientifiques sont abordés, pour mieux comprendre la science et ses enjeux, pour partager des savoirs, susciter des vocations chez les jeunes et mieux appréhender le monde qui nous entoure.

● BÉNÉFICIAIRES

Associations de culture scientifique, établissements d'enseignement supérieur et de recherche de la région Occitanie.

● CADRE D'INTERVENTION

Appel à projet annuel ouvert chaque année avant l'organisation de la Fête de la science. Procédure non dématérialisée.

Contact

Pour les questions relatives
au dispositif :

Martine ESCARTIN
martine.escartin
@laregion.fr
Tél. : 05 61 33 56 74

Sylvie DUPRAT
sylvie.duprat@laregion.fr
Tél. : 05 61 39 67 41

● AIDES

Taux maximum d'aides publiques :
100% de l'assiette éligible

AIDE RÉGION

Taux maximum : 50% de l'assiette éligible
Participation de la Région (frais de logistique) plafonnée
à celle de l'État (frais d'animation) avec un financement
maximum de 4 000 € par village des sciences

● CRITÈRES

ÉLIGIBILITÉ

Partenaires implantés en Occitanie ; Accès aux
manifestations, conférences, ateliers,
expositions,...., gratuit pour le public (hors
transport) ; Les projets doivent être en phase
avec les dates de la Fête de la science.

SÉLECTION

Validation en comité de pilotage de la Fête de la
Science (État / Région).



APPEL À PROJETS D'ANIMATION DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE

● OBJECTIFS

Afin de maintenir et développer la culture scientifique auprès d'un large public incluant les scolaires, un soutien est apporté par la Région Occitanie à l'organisation de projets d'animation préparés en collaboration avec les laboratoires de recherche et les industriels et portés par des acteurs travaillant en réseau sur l'ensemble du territoire régional.

Les projets d'animation sont destinés en particulier à :

- développer la culture scientifique auprès d'un large public incluant les scolaires,
- renforcer les liens entre associations, laboratoires de recherche et industriels,
- promouvoir une culture de l'innovation,
- renforcer l'appétence des jeunes pour les formations scientifiques.

● BÉNÉFICIAIRES

Associations de CSTI régionales ; Établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche d'Occitanie.

● CADRE D'INTERVENTION

Appel à projets annuel ouvert l'année précédant celle des animations financées.

Contacts

Pour les questions relatives au dispositif :

Martine ESCARTIN
martine.escartin@laregion.fr
Tél. : 05 61 33 56 74

Sylvie DUPRAT
sylvie.duprat@laregion.fr
Tél. : 05 61 39 67 41

Pour les questions relatives au cofinancement FEDER :
- Programme Opérationnel MP-G : Julien BOUDET
julien.boudet@laregion.fr
Tél. : 05 61 33 57 37

- Programme Opérationnel LR :
Gaëlle HERCHIN
gaelle.herchin@laregion.fr
Tél. : 04 67 22 94 18

• AIDES

Taux d'aides publiques maximum : 80%

| AIDE RÉGION | AIDE FEDER |
|---|---|
| Taux aide maximum : 50% de l'assiette éligible Aide minimum de 1 000 € et maximum de 6 000 € par bénéficiaire et de 30 000 € pour l'ensemble du réseau. Aide minimum de 15 000 € et maximum de 20 000 € par projet présenté au FEDER | Possibilité de cofinancement (se référer au règlement du dispositif) |

• CRITÈRES

| | |
|-------------|---|
| ÉLIGIBILITÉ | Projet de 2 ans maximum porté par des médiateurs travaillant en réseau. |
| | Projet regroupant un minimum de 3 partenaires avec au moins une association. |
| | Caractère fédératif des actions et promotions des filières ou métiers scientifiques. |
| SÉLECTION | Projet diffusé a minima sur 4 départements de la région. |
| | Qualité de l'environnement scientifique, lien avec les chercheurs ou les scientifiques. |
| | Diffusion auprès des établissements scolaires. |
| | Qualité et équilibre de partenariat entre les acteurs |
| | Cofinancements consolidés. |
| | Partenariat avec des entreprises et acteurs socio-économiques. |



SOUTIEN AUX ACTIONS TRANSVERSES DU PÔLE TERRITORIAL DE RÉFÉRENCE (PTR)

● OBJECTIFS

L'objectif d'un PTR est de permettre un changement d'échelle de la Culture Scientifique Technique et Industrielle (CSTI) au niveau local, par le portage de bonnes pratiques et la recherche de mutualisation de ressources et de moyens. Il doit faciliter le dialogue entre les acteurs de la CSTI et le public, proposer des orientations, des outils pour faciliter la diffusion scientifique. La Région Occitanie souhaite soutenir des associations de CSTI régionales capables de coordonner et d'animer des initiatives territoriales visant à développer et à diffuser la CSTI et à mettre en place de nouvelles actions innovantes, lisibles et communes aux partenaires CSTI d'Occitanie.

● BÉNÉFICIAIRES :

Associations de CSTI régionales.

● CADRE D'INTERVENTION :

Appel à projets annuel

● AIDES

AIDE RÉGION

Taux maximum : 50% de l'assiette éligible

● CRITÈRES

Pour bénéficier de l'aide régionale de fonctionnement, l'association de CSTI doit :

ÉLIGIBILITÉ

Se poser en « tête de réseau territorial », chargé d'animer un réseau de CSTI à l'intérieur d'un périmètre bien identifié (région, département...).

Être un acteur de la médiation scientifique, technique et industrielle et du dialogue science & société : remplir le rôle de médiateur entre le monde de la recherche et de l'innovation et l'ensemble des composantes de la société.

Proposer des actions mutualisées, collectives avec d'autres associations de CSTI et des outils innovants de diffusion de CSTI sur tout le territoire d'Occitanie, au sein du PTR, en cohérence avec le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI).

Être en mesure de proposer des actions de formation et d'accompagnement auprès des autres structures associatives (comptabilité, gestion de projet,...).

Avoir un système d'organisation permettant d'atteindre ces objectifs : assurer une bonne gestion des ressources humaines et financières, disposer d'une comptabilité analytique, définir et mettre en œuvre des actions de CSTI dans le cadre d'une stratégie claire et solide.

Contact

Pour les questions relatives au dispositif :

Martine ESCARTIN
martine.escartin
@laregion.fr
Tél. : 05 61 33 56 74





COMMENT DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE



UNION EUROPÉENNE

LES FONDS EUROPÉENS

La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée est dotée de deux Programmes Opérationnels pour la programmation 2014-2020 :

- le Programme Opérationnel FEDER/FSE Midi-Pyrénées-Garonne ;
- le Programme Opérationnel FEDER/FSE/IEJ Languedoc-Roussillon.

Entre 2014 et 2020, l'Union européenne est en mesure de mobiliser près de 130 M€ en Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée pour accompagner les établissements d'enseignement supérieur et de recherche afin de renforcer les avantages compétitifs du territoire régional en matière de recherche et d'innovation. La mobilisation du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) et du Fonds Social Européen (FSE) se fera au profit d'une croissance intelligente et inclusive du territoire, dans le cadre d'opérations susceptibles de créer de la valeur ajoutée en termes d'emplois et de retombées économiques pour le territoire.

Comme l'a indiqué la Commission Européenne avant le processus de fusion des Régions, les Programmes Opérationnels continueront à s'appliquer sur le périmètre géographique initial. C'est pourquoi la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, en sa qualité d'Autorité de Gestion, continuera de piloter et de gérer deux programmes différents.

• MODALITÉS DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE EUROPÉENNE

- **Dispositifs « au fil de l'eau » (hors appels à projet)**
Dans le cadre des dispositifs « au fil de l'eau » pouvant faire l'objet d'un cofinancement européen (FEDER ou FSE), les porteurs sont invités à déposer une demande d'aide suivant les modalités présentées ci-dessous. Il est néanmoins conseillé

Contacts

Service Fonds Européens :
- Responsable de Service :
Marie-Laure POUILLES
(Programme Opérationnel
Midi-Pyrénées Garonne)
marie-laure.pouilles
@laregion.fr
Tél. : 05 61 33 57 14

- Responsable de Service
déléguée : Gaëlle HERCHIN
(Programme Opérationnel
Languedoc-Roussillon)
gaëlle.herchin@laregion.fr
Tél. : 04 67 22 94 18

aux porteurs de se rapprocher en amont des services de la Région afin d'identifier au préalable les conditions d'éligibilité de la demande.

- Appels à projets

Dans le cadre des appels à projets faisant l'objet d'un cofinancement européen, les porteurs sont invités à déposer une première demande d'aide auprès des services de la Région selon le formalisme prévu dans le cahier des charges de l'appel à projets. Suite à une première instruction technique de la demande, les porteurs seront ensuite invités à déposer une demande d'aide européenne suivant les modalités présentées ci-dessous.

> Attention : le bénéficiaire est invité à se référer au cheminement présenté ci-dessous, selon l'éligibilité géographique du projet :

PO LANGUEDOC -ROUSSILLON

Dépôt par le porteur de la demande sur la plateforme E-synergie

https://portail.synergie.asp-public.fr/e_synergie/portail/lanquedoc-roussillon

> se référer aux annexes E-synergie transmises par la Région

Réception de la demande par les services de la Région

Édition de l'attestation de dépôt et envoi au porteur

Complétude administrative, édition d'un AR d'incomplétude / de complétude et envoi au porteur

Instruction de la demande d'aide puis programmation

PO MIDI-PYRÉNÉES / GARONNE

Dépôt par le porteur de la demande sur la base d'un dossier papier et en version électronique à l'adresse :

ensup.recherche@laregion.fr

> Téléchargeable sur le lien suivant :

www.europe-en-occitanie.eu

Réception de la demande par les services de la Région

Édition de l'attestation de dépôt et envoi au porteur

Complétude administrative, édition d'un AR d'incomplétude / de complétude et envoi au porteur

Instruction de la demande d'aide puis programmation

LES PROCÉDURES DE DÉPÔTS

• LES DEMANDES DÉMATÉRIALISÉES

Certaines candidatures devront se faire sur la plateforme LT-Sub à l'adresse :

<http://sesamesubventions.laregion-seformer.fr/>

- Pour les AAP Manifestations scientifiques et Allocations doctorales : l'organisme bénéficiaire dépose le dossier.
- Pour les AAP Prématuration et R&S : le porteur de projet dépose son dossier au préalable validé par sa tutelle, qui sera le bénéficiaire comptable de la subvention si celle-ci est octroyée et le maître d'ouvrage de l'opération.

• LES DEMANDES NON-DÉMATÉRIALISÉES

Les autres dispositifs donnent lieu à des dossiers de demande de subvention « papier » spécifiques à chacun des dispositifs.



LES PROCÉDURES DE DÉPÔTS

| DISPOSITIFS | DÉMATÉRIALISÉ / NON DÉMATÉRIALISÉ | FORMAT | TAUX D'A PUBLIO MAXIM |
|--|---|-------------------------|--|
| SOUTENIR LES SITES D'ENSEIGNEMENT | | | |
| Accompagnement des formations d'Enseignement Supérieur dans les villes universitaires d'équilibre | Non dématérialisé | Au fil de l'eau et AAP | 80% |
| Soutien à la promotion des STS sur les villes universitaires d'équilibre | Non dématérialisé | Au fil de l'eau | |
| Accompagnement des projets pédagogiques innovants des IUT Mesure expérimentale 2017 / 2018 / 2019 | Non dématérialisé | Au fil de l'eau | 80% |
| SOUTENIR LA RECHERCHE | | | |
| Allocations doctorales | Dématérialisé | AAP | 100% |
| Recherche & Sociétés | Dématérialisé | AAP | 80% |
| Plateformes régionales de recherche et d'innovation | Non dématérialisé | Au fil de l'eau | 80% |
| Soutien au transfert technologique de proximité | Non dématérialisé | AAP | |
| RePERE : Renforcement de Projets Européens de Recherche avec les Entreprises | Non dématérialisé | Au fil de l'eau | 100% |
| REVE : REcherche et Valorisation Économique | Non dématérialisé | Au fil de l'eau | 100% |
| PILE-CIFRE : Partenariat Impliquant les Laboratoires et les Entreprises | Non dématérialisé | 2 campagnes | |
| PRIME : Prime aux Recherches Innovantes Menées avec les Entreprises | Non dématérialisé | Conventionnement annuel | |
| Soutien à la Maturation | Non dématérialisé | Au fil de l'eau | 35 à 60% en fonction de la catégorie de recherche +15% si collat effective avec l'entreprise |
| Prématuration | Dématérialisé | AAP | 60% |
| GRAINE : Groupement pour la Recherche Appliquée Innovante avec les Entreprises | Non dématérialisé | AAP | entre 50% et 100% si porté par l'entreprise régionale |
| SOUTENIR LES MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES | | | |
| Soutien aux Manifestations Scientifiques | Dématérialisé | AAP | |
| Fête de la Science | Non dématérialisé | AAP | 100% |
| Appel à projets CSTI | Non dématérialisé | AAP | 80% |
| Soutien aux actions transverses du PTR | Non dématérialisé | AAP | |

| TAUX D'AIDES PUBLIQUES MAXIMUM | TAUX AIDE RÉGION MAXIMUM | TAUX AIDE EUROPÉENNE MAXIMUM | AUTOFINANCEMENT MINIMUM | FOURCHETTES DE FINANCEMENT |
|--|--|------------------------------|--|--|
| ENSEIGNEMENT SUPERIEUR D'OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE | | | | |
| 80% | 50% | X | 20% | Région entre 50 000 € et 350 000 € FSE entre 50 000 € et 350 000 € |
| | | | | Aide maximum de 600 € par an |
| 80% | 50% | | 20% | Aide minimum de 25 000 € / aide maximum de 200 000 € par projet d'une durée maximum de 2 ans |
| RECHERCHE, LE RESSOURCEMENT SCIENTIFIQUE, L'INNOVATION | | | | |
| 100% | 50% (bonification de +10% si frais environnés, + 20% si hors métropole) | X | | Assiette maximale de 92 200 € |
| 80% | Volet 1 : 30% Volet 2a : 30% Volet 2b : 30% (+10% si 1 des labo est SHS, +10% si labos situés dans 2 académies de la région) | X | 20% minimum, pouvant être minoré en fonction de l'apport privé au projet | Aide minimum FEDER = 50 000 €/opération Aide maximum FEDER = 300 000 €/opération |
| 80% | 50% | X | 20% minimum, pouvant être minoré en fonction de l'apport privé au projet | Aide minimum FEDER = 100 k€/opération Aide maximum FEDER = 3M€/ opération |
| | 100% | | | |
| 100% | | | | variable selon critères |
| 100% | 100% de l'assiette éligible dans la limite du montant des coûts marginaux et du plafond d'aide (150 K€) | X | | aide maximum = 150 000 € |
| | 100% | | | Aide de 5 000 € si le laboratoire encadre une thèse CIFRE avec une PME régionale, une aide supplémentaire de 5 000 € peut être attribuée pour une CIFRE réalisée en partenariat avec une PME régionale située en dehors des deux métropoles. |
| | entre 10 et 20% selon les contrats de recherche | | | |
| 35 à 60% en fonction de la catégorie de recherche +15% si collaboration effective avec une entreprise | 50% de l'aide publique | X | | |
| 60% | < coût marginal | | | |
| entre 50% et 75% si porté par entreprise régionale | | | 20% + cofinancement privé entre 25 et 50% | Aide minimum de 50 000 €, aide maximale de 500 000 € |
| PARTAGER LES SAVOIRS | | | | |
| 100% | 50% | | | maximum de 4 000 € par village des sciences |
| 80% | 50% | X | 20% minimum, pouvant être minoré en fonction de l'apport privé au projet | Aide minimum par projet 50 000 € / aide maximum 300 000 € |
| | 50% | | | |





CALENDRIER ET CONTACTS

CALENDRIER

| DISPOSITIFS | Janvier | Février | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Sept. | Octobre | Novembre | Décembre |
|-------------|---------|---------|------|-------|-----|------|---------|------|-------|---------|----------|----------|
|-------------|---------|---------|------|-------|-----|------|---------|------|-------|---------|----------|----------|

SOUTENIR LES SITES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR D'OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

| | | | | | | | | | | | | |
|---|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| Accompagnement des formations d'enseignement supérieur dans les villes universitaires d'équilibre | | | | | | | | | | | | |
| Soutien à la promotion des STS sur les villes universitaires d'équilibre | | | | | | | | | | | | |
| Accompagnement des projets pédagogiques innovants des IUT | | | | | | | | | | | | |

PARTAGER LES SAVOIRS

| | | | | | | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| Soutien aux Manifestations Scientifiques | | | | | | | | | | | | |
| Fête de la Science | | | | | | | | | | | | |
| Appel à projets CSTI | | | | | | | | | | | | |
| Soutien aux actions transverses du PTR | | | | | | | | | | | | |

LÉGENDE

| | |
|----------------------------|--|
| Ouverture des candidatures | |
| Instruction/vote | |
| Dispositifs dématérialisés | |
| Au fil de l'eau | |

| DISPOSITIFS | Janvier | Février | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Sept. | Octobre | Novembre | Décembre |
|--|---------|---------|------|-------|-----|------|---------|------|-------|---------|----------|----------|
| SOUTENIR LA RECHERCHE, LE RESSOURCEMENT SCIENTIFIQUE, L'INNOVATION | | | | | | | | | | | | |
| AAP allocations doctorales | | | | | | | | | | | | |
| AAP recherche & sociétés | | | | | | | | | | | | |
| PRI : AAP Plateformes régionales de recherche et d'innovation | | | | | | | | | | | | |
| Soutien au transfert technologique de proximité | | | | | | | | | | | | |
| RePERE : Renforcement de Projets Européens de Recherche avec les Entreprises | | | | | | | | | | | | |
| PILE-CIFRE : Partenariat Impliquant les Laboratoires et les Entreprises | | | | | | | | | | | | |
| PRIME : Prime aux Recherches Innovantes Menées avec les Entreprises | | | | | | | | | | | | |
| Soutien à la maturation | | | | | | | | | | | | |
| Prématuration | | | | | | | | | | | | |
| GRAINE : Groupement pour la Recherche Appliquée Innovante avec les Entreprises | | | | | | | | | | | | |

CONTACTS

DIRECTION DE LA RECHERCHE, DU TRANSFERT TECHNOLOGIQUE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

• Service Soutien à la recherche et au ressourcement scientifique :

Responsable de service : Frédéric PILEUR

Responsable de service déléguée :

Mireille-Ange PISTRE - Secrétariat : 05 61 39 67 17

> Dispositifs :

- Recherche et Sociétés
- Plateformes Régionales de Recherche et d'Innovation

> Les chargés de mission :

- Anne-Lise DECORDE : Sciences du vivant, agriculture et agroécologie
- Jean-Marc FOURCADE : Sciences pour l'ingénieur et informatique
- Benoit MINGAM : Espace, sciences de l'Univers et mathématiques
Point de contact académie de Toulouse
dispositif plateforme régional de recherche et d'innovation
- Meiling LAY-SON : Agroenvironnement-eau, sciences pour l'ingénieur, chimie
- Mireille-Ange PISTRE : Référente Mer pour la DRITES, Responsable Occitanie du dispositif plateforme régionale de recherche et d'innovation et point de contact académie de Montpellier

• Service Soutien à l'innovation et aux partenariats de valorisation :

Responsable de service :

Arnaud-Yves GOUCHAM

Responsable de service déléguée :

Sophie GRIVEL - Secrétariat : 04 67 22 68 61

> Dispositifs :

- Transfert technologique de proximité
- RePERE
- PILE-CIFRE
- PRIME
- Maturation
- GRAINE

> Les chargés de mission

- Xavier TOUSSAINT
- Sophie GRIVEL
- Caroline POURREAU
- Sophie MARCHAL-VICTORION

● Service Accompagnement des étudiants et diffusion scientifique :

Responsable de service : Laurent WATRIN
Responsable de service déléguée :
Martine ESCARTIN - Secrétariat : 04 67 22 94 49

> Dispositifs :

- Accompagnement des ouvertures de formations d'enseignement supérieur dans les villes universitaires d'équilibre
- Soutien à la promotion des sections STS
- Soutien aux projets pédagogiques innovants des IUT
- Allocations de recherche doctorales
- Manifestations scientifiques
- Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CSTI)

> Les chargés de mission :

- Martine ESCARTIN : Responsable Occitanie du dispositif Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CSTI)
- Frédérique TUDORET-PUECH : Responsable Occitanie du dispositif Allocations de recherche doctorales
- Béatrice NOËL : Responsable Occitanie Conseil des sites universitaires, du dispositif soutien aux projets pédagogiques innovants des IUT ; Point de contact de l'Académie de Toulouse du dispositif Accompagnement des ouvertures de formations d'enseignement supérieur dans les villes universitaires d'équilibre
- Marie-Agnès LUGAZ : Responsable Occitanie des dispositifs manifestations scientifiques et soutien à la promotion des sections STS ; Point de contact de l'Académie de Montpellier du dispositif accompagnement des ouvertures de formations d'enseignement supérieur dans les villes universitaires d'équilibre

● Service Pilotage et suivi des politiques contractuelles et maîtrises d'ouvrage :

Responsable de service : Pascale BOURDONCLE

Responsable de service déléguée : Nathalie DEMONGE
Secrétariat : 05 61 33 57 18

> Dispositifs :

- CPER
- Plan CAMPUS
- Politiques contractuelles (conventions UFTMIP, LRU, CDC,...)
- Maîtrise d'ouvrage immobilière

> Les chargés de mission :

- Sophie MALZIEU : maîtrise d'ouvrage immobilière, CPER, Opération Campus
- Karine ARAMENDY STAGLIANO : maîtrise d'ouvrage immobilière, CPER
- Anne-Marie MELLET : CPER opérations immobilières en subvention, Plan Campus

● Service Fonds européens :

Responsable de service : Marie-Laure POUILLES
Responsable de service déléguée : Gaëlle HERCHIN

> Dispositifs :

- FEDER
- FSE

**> Les contacts - Programme opérationnel
Midi-Pyrénées Garonne :**

- Julien BOUDET : GRAINE, Maturation
05 61 33 57 37
- Marie-Laurence GLEPIN : Plates-formes Régionales de Recherche et d'Innovation, Recherche et Société(s), Accompagnement de nouvelles formations d'enseignement supérieur dans les villes universitaires d'équilibre - 05 61 39 67 35

**● Programme opérationnel Languedoc-
Roussillon :**

- Julie ESTAL : Allocations doctorales
04 67 22 93 48
- Gaëlle HERCHIN : ensemble des projets cofinancés FEDER LR - 04 67 22 94 18

Pour toute autre question :

Directeur : Thierry ALCOUFFE
Assistance de direction : 05 61 39 64 14
Directrice déléguée : Frédérique DUCLERT-GALLIX
Assistance de direction : 04 67 22 63 97





HÔTEL DE RÉGION

Toulouse **Montpellier**

22, bd du Maréchal Juin
31406 Toulouse cedex 9
05 61 33 50 50

201, av. de la Pompignane
34064 Montpellier cedex 2
04 67 22 80 00

 @occitanie | laregion.fr



La Région
Occitanie
Pyrénées - Méditerranée